



Petit guide à l'usage des associations et collectivités

Le service civique à la ligue de l'enseignement

En tant qu'association, vous pouvez bénéficier de l'agrément Service civique de la Ligue de l'enseignement. Cet agrément vous donne la possibilité de confier une ou plusieurs missions d'intérêt général à des jeunes de 16 à 25 ans, et jusqu'à 30 ans pour les personnes en situation de handicap, sans conditions de diplôme : seule la motivation compte ! indemnisé-e-s en partie par l'État, les volontaires consacreront six à neuf mois aux projets de votre association, sur une durée de

24h00 à 35h00 par semaine maximum, modulable avec le/la volontaire selon vos besoins et les siens (poursuite d'étude, second job ...). Ni sous-emploi, ni concurrent au bénévolat, le volontariat renforce la vie associative et constitue, pour tou-te-s les jeunes de tous horizons, une opportunité d'acquérir une expérience qui a du sens.

➤ En sa qualité de mouvement d'éducation populaire, la Ligue de l'enseignement favorise et encourage l'engagement des jeunes. Notre implication dans le Service Civique en témoigne, en contribuant au développement d'une culture militante et citoyenne.

➤ Le + pour vous : un regard neuf sur vos projets, un appui complémentaire à la vie de votre association.

➤ Le + pour le/la volontaire : l'opportunité d'une expérience nouvelle et enrichissante, un moyen pour elle/lui de s'engager dans un projet solidaire, parfois un premier pas dans le monde du travail ou un épanouissement professionnel et personnel.

EN 2016

5

VOLONTAIRES

accueillis sur le territoire de Seine-et- Marne.
Diverses missions ont été menées : sport, culture...

EN 2016

11

JEUNES

ont été formé-e- s aux thématiques
de la Laïcité, de la Lutte contre les
discriminations et de l'égalité
Femmes Hommes

Comment ça marche ?

➔ **L'affiliation à la Fédération de Seine-et-Marne de la Ligue de l'enseignement :**

Nous proposons la mise à disposition de volontaires aux associations et collectivités seine et marnaises affiliées à notre Fédération, qui choisissent d'adhérer à notre projet et à nos valeurs. N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir plus d'informations sur l'affiliation à la Fédération de Seine-et-Marne de la Ligue de l'enseignement.

➔ **La mise en place d'une « trame mission » :**

Avec le soutien et l'accompagnement de professionnel-le-s référent-e-s au sein de la Fédération, vous serez amené-e à élaborer une proposition de mission compatible avec les exigences du Service Civique.

➔ **Validation de votre mission par l'Agence Nationale du Service Civique :**

Une fois la proposition de mission établie, celle-ci sera relayée par nos soins sur le site du Service Civique. Sous réserve de validation par l'Agence, elle sera mise en ligne sous une huitaine de jours.

➔ **Rencontre et entretien avec les volontaires potentiel-le-s :**

Selon vos besoins, nous établirons la procédure de sélection qu'il vous convient. Vous pourrez bénéficier d'un appui de la part de l'équipe référente au sein de notre Fédération.

➔ **Validation du choix du-de la candidat-e et signature du contrat :**

Une fois votre volontaire retenu-e, nous vous invitons à nous contacter afin de fixer un rendez-vous pour procéder à la signature du contrat. Les contrats de Service Civique à la Ligue de l'enseignement débutent toujours le 1er ou le 15 de chaque mois. La présence du-de la futur-e tuteur-trice du/de la volontaire est obligatoire le jour de la signature du contrat, afin que les composantes de celui-ci soient bien claires pour l'ensemble des signataires.

IMPORTANT : La Fédération de Seine-et-Marne de la Ligue de l'enseignement s'engage à être à l'écoute de vos attentes et à vous accompagner durant toute la période d'accueil de votre volontaire en service civique.

➔ **Indemnités :**

La Fédération vous facture à hauteur de 107,58€/mois, qu'elle reverse au/à la volontaire. Celui-ci sera de plus indemnisé de 472,97 €/mois par l'État.

Des formations pour vous et les volontaires

Afin d'accompagner au mieux votre volontaire durant toute sa mission dans votre association, des sessions de Formation des Tuteurs vont être organisées. Cette dernière visera à vous informer de manière complète sur son encadrement dans votre structure, ses droits, les vôtres, les modalités, etc.

Le-la volontaire bénéficiera également de Formations Civiques et Citoyennes obligatoires, incluses dans la durée globale de sa mission. À raison de trois jours complets répartis dans l'ensemble de son volontariat, il-elle sera sensibilisé-e aux différentes thématiques défendues par la Ligue de l'enseignement, le tout encadré par des professionnel-le-s de notre réseau. Une formation PSC1, animé par le SDIS de Seine-et- Marne, lui sera également (et obligatoirement) dispensée.



Dans quels domaines ?

« Le Service Civique peut être effectué dans 9 grands domaines : culture et loisirs, développement international et action humanitaire, éducation pour tous, environnement, intervention d'urgence en cas de crise, mémoire et citoyenneté, santé, solidarité, sport. »

Voici une liste non-exhaustive des missions à la Ligue de l'enseignement :

Solidarité

- Faire vivre le lien intergénérationnel au travers du programme «Lire et faire lire»
- Accompagner la participation des habitants
- Faire vivre le lien social auprès de publics fragilisés

Santé

- Agir pour la prévention des conduites à risque et l'éducation à la santé éducation pour tous
- Favoriser la réussite éducative des enfants et des jeunes
- Agir pour la promotion du livre et de la lecture pour tous
- Promouvoir et accompagner la participation active des élèves
- Favoriser l'expression d'une citoyenneté active et créative par le numérique

Culture et loisirs

- Favoriser l'accès de tous à la culture et aux pratiques artistiques
- Soutien à la production et à la diffusion culturelle ou à la citoyenneté par le sport
- Valoriser la contribution des associations à la vie du territoire
- Faciliter les échanges interculturels entre jeunes
- Promouvoir le cinéma auprès des jeunes publics

Sport

- Encourager la pratique sportive auprès de nouveaux publics

- Agir pour la découverte du patrimoine culturel au moyen du sport
- Favoriser les pratiques multi-activités physiques et sportives
- Contribuer à la mise en place de rencontres et d'évènements sportifs inter-écoles
- Sensibiliser aux bienfaits du sport sur la santé et le bien-être
- Favoriser la citoyenneté par le sport
- Favoriser l'accès pour tous aux gestes/savoir-être qui sauvent

Environnement

- Sensibiliser le grand public au respect de l'environnement
- Accompagner la mise en œuvre de l'Agenda 21 dans les fédérations de la Ligue de l'enseignement

Mémoire et citoyenneté

- S'engager dans la lutte contre les discriminations et pour la promotion de l'Égalité
- Soutenir un collectif de défense d'une cause
- Développer l'engagement associatif des jeunes grâce au programme «Junior Association»
- Favoriser l'éveil citoyen des enfants et des jeunes par le jeu
- Encourager le développement des conseils d'enfants et de jeunes

Contact :
ebaillet@laligue77.org

« Mes principales missions à la Ligue de l'enseignement sont d'animer le développement du service civique en Seine-et- Marne et d'accompagner les structures et jeunes au long de la mission. Ayant moi-même été volontaire, je connais les avantages, l'enrichissement que procure le volontariat, mais aussi les difficultés rencontrées lors d'une mission. L'appui de la ligue de l'enseignement est un atout réel pour les structures et les volontaires qui se lancent dans un projet d'accueil de jeunes en service civique. »

Emmanuelle

Chargée de mission développement
du Service Civique à la Ligue de
l'enseignement de Seine-et- Marne



www.laligue77.org